



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



2020 - 2024

Le mot du préfet



La stratégie départementale de prévention de la délinquance 2020-2024 s'attache, dans la droite ligne de la précédente stratégie 2013-2017, à apporter une aide aux collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la prévention de la délinquance.

C'est le sens de la circulaire du Premier ministre du 23 décembre 2020 adressée aux préfets de départements qui vise à décliner au plus près des territoires la stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD). Le plan d'action du département de Saône-et-Loire est directement inspiré des quatre axes de la stratégie nationale :

- Axe 1 – Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention
- Axe 2 – Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Axe 3 – La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance
- Axe 4 – Le territoire : vers une gouvernance renouvelée et efficace

Il s'agit, au sein de notre département, de poursuivre la mutualisation de nos efforts afin de maintenir un continuum de sécurité.

Si la sécurité est un droit pour nos concitoyens et relève d'abord de la responsabilité de l'État, la prévention de la délinquance requiert un effort collectif des acteurs présents sur le département grâce à un travail mutuel et conjoint, fruit d'une collaboration entre les collectivités, les services de l'État, les forces de sécurité intérieure et l'autorité judiciaire.

Poursuivre notre stratégie conjointement afin de diminuer le sentiment d'insécurité, de tendre vers un équilibre entre prévention et répression, de construire et d'intensifier les partenariats : telle est l'ambition du présent plan.

La déclinaison départementale de la stratégie nationale se veut être un outil opérationnel à l'attention de l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention de la délinquance et particulièrement les maires. Les collectivités trouveront dans ce document des fiches pratiques qui leur permettront de mettre en œuvre les mesures de prévention de la délinquance que nous avons sélectionnées, inspirées des bonnes pratiques constatées dans le département.

Les services de la préfecture, des sous-préfectures et les forces de sécurité intérieure demeurent bien sûr à la disposition des acteurs locaux pour les accompagner dans la mise en place de ces mesures, essentielles pour atteindre nos objectifs.

Julien CHARLES

Sommaire

Le mot du préfet.....	2
I – Bilan de la délinquance dans le département de Saône-et-Loire 2014-2020.....	4
A. Diagnostic du département de Saône-et-Loire.....	4
B. Les acteurs de la lutte contre la délinquance.....	7
C. Panorama des bonnes pratiques du département à pérenniser.....	7
II – Plan d’actions pluriannuel 2020-2024.....	10
A. Mesure relative au fonctionnement des CLSPD et CISPD.....	10
→ Mesure départementale n° 1 : Renforcer la gouvernance.....	10
B. Mesures en faveur des jeunes.....	11
→ Mesure départementale n° 2 : Réinvestir la prévention primaire, notamment à destination des très jeunes (moins de 12 ans).....	11
→ Mesure départementale n° 3 : Contrer la cyberdélinquance et en particulier le cyberharcèlement.....	11
→ Mesure départementale n° 4 : Doubler le nombre de jeunes pris en charge dans les dispositifs locaux de prévention de la délinquance.....	11
→ Mesure départementale n° 5 : Diversifier les partenariats pour mieux insérer les jeunes.....	12
C. Mesures générales relatives à la lutte contre les atteintes aux personnes et aux biens.....	12
→ Mesure départementale n° 6 : Développer le suivi « post-travail d’intérêt général (TIG) ».....	12
→ Mesure départementale n° 7 : Développer la justice restaurative.....	12
→ Mesure départementale n° 8 : Développer la justice de proximité.....	13
→ Mesure départementale n° 9 : Renforcer les réseaux VIF.....	13
Liens utiles et textes de références.....	14
Fiche réflexe n° 1.....	15
Fiche réflexe n° 2.....	17
Fiche réflexe n° 3.....	18
Fiche réflexe n° 4.....	19
Fiche réflexe n° 5.....	20
Fiche réflexe n° 6.....	21
Fiche réflexe n° 7.....	22
Fiche réflexe n° 8.....	23
Fiche réflexe n° 9.....	24

1

**BILAN DE LA
DÉLINQUANCE
DANS LE
DÉPARTEMENT DE
SAÔNE-ET-LOIRE
2014 - 2020**

I – Bilan de la délinquance dans le département de Saône-et-Loire 2014-2020

A. Diagnostic du département de Saône-et-Loire

Depuis 2014, le niveau de la délinquance générale dans le département évolue très peu (+0,44 % en cinq ans) bien que les principaux agrégats évoluent quant à eux spécifiquement.

Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, marqué en 2020 par deux périodes de confinement national de la population, certains indicateurs de la délinquance enregistrés par les services de police et de gendarmerie ont fortement reculé en 2020 (-10,43 % de faits constatés).

L'année 2020 confirme toutefois des tendances sur certaines catégories d'agrégats et reflète une délinquance qui a évolué avec les périodes successives de confinement et de couvre-feu : **augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité des personnes (AVIP) dont les violences intrafamiliales (VIF)**, baisse des atteintes aux biens (AAB) dont les cambriolages et les destructions et dégradations, **augmentation des escroqueries et infractions assimilées (EIEF) dont la cyberdélinquance**.

Les **violences urbaines** (particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Mâcon et de Chalon-sur-Saône) et la **cybercriminalité** sont également en augmentation dans le département.

Enfin, la **lutte contre les trafics de stupéfiants** reste une priorité dans l'activité des forces de l'ordre.

1) Évolution des principaux agrégats de la délinquance générale¹

	Evolution 2014/2019	Evolution 2019/2020 <i>(comprenant les confinements)</i>
Atteintes aux biens	↘ 5,81 %	↘ 21,82 %
Atteintes aux personnes	↗ 19,43 %	↗ 5,72 %
Escroqueries et infractions économiques	↗ 2,30 %	↗ 6,13 %

¹ Source : SSMSI – Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

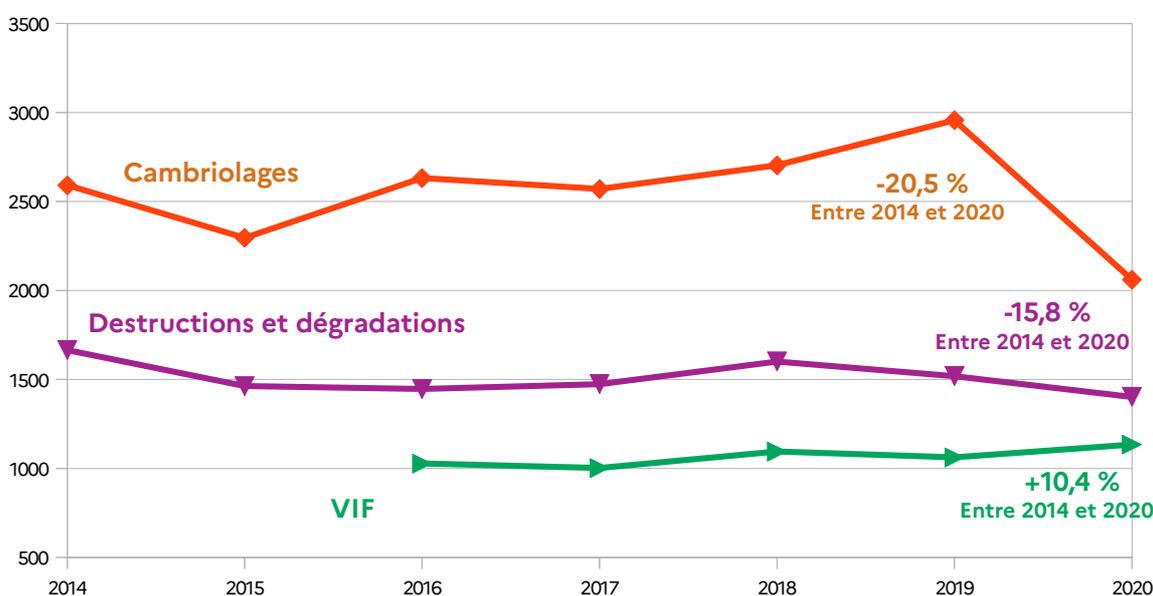
2) Evolution des principaux agrégats de la délinquance générale entre 2019 et 2020 par zone police et gendarmerie²

	Zone police	Zone gendarmerie
	→ 16 communes (3 % de la surface du département) → 185 000 habitants (33 % de la population) → 331 policiers actifs, 12 agents spécialisés en police technique et scientifique et 31 adjoints de sécurité → 4 circonscriptions de sécurité publique (Mâcon, Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Le Creusot)	→ 551 communes (97 % de la surface du département) → 377 000 habitants (68 % de la population) → 721 militaires → 5 compagnies de gendarmerie (Mâcon, Chalon-sur-Saône, Autun, Charolles et Louhans)
Atteintes aux biens	- 19,36 %	- 23,79 %
Atteintes aux personnes	+ 2,53 %	+ 10,34 %
Escroqueries et infractions économiques	- 6,44 %	+ 8,53 %

3) Evolution de certaines catégories d'infractions

Evolution de certaines catégories d'infractions entre 2014 et 2020

Source : Données DDSP71 et GGD71



Entre 2014 et 2019, les cambriolages enregistrent une hausse de 14,3 % suivie d'une forte baisse conjoncturelle en 2020 (-30,33 % par rapport à 2019). Les destructions et dégradations poursuivent la même évolution (-8,77 % entre 2014 et 2019 et -7,70 % suite à la crise de la Covid-19). Si cette baisse s'explique notamment par le contexte de la crise sanitaire, les efforts des forces de sécurité en la matière se poursuivent pour inscrire cette tendance positive dans la durée.

² Source : données Direction Départementale de la Sécurité Publique et du Groupement de Gendarmerie Départementale de Saône-et-Loire

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2020-2024

S'agissant de la cyberdélinquance, elle est en augmentation de 35,48 % en zone gendarmerie et de 12,5 % en zone police depuis la crise sanitaire.

Le développement du trafic de produits stupéfiants appelle l'attention et l'engagement de tous les acteurs de la lutte contre la délinquance : forces de sécurité intérieure, parquets, élus.

Les forces de sécurité intérieure sont particulièrement investies en la matière et ont obtenu des résultats positifs en 2020 dans la lignée de celle de 2019. Les quartiers dits « sensibles » des principales agglomérations du département sont les zones les plus concernées par ce phénomène. Néanmoins les zones rurales sont de moins en moins épargnées par cette délinquance.

Le nombre de trafics démantelés est équivalent sur 2020 et 2019. La saisie des avoirs criminels est quant à elle en forte augmentation (+ 87 %) tant en zone police qu'en zone gendarmerie.

La part des mineurs mis en cause dans la délinquance générale est également à signaler.

En zone police, la part des mineurs mis en cause en 2020 est de 16,65 %. Ils représentent 20,39 % des mis en cause sur les atteintes aux personnes notamment sur les violences, 37,50 % des mis en cause dans les vols à la roulotte et 28 % dans les vols contre des particuliers dans des locaux privés. Ils représentent également 50 % des mis en cause dans les incendies volontaires (biens privés ou publics).

En zone gendarmerie, la part globale des mineurs mis en cause est de 13 %. Ils représentent 24,8 % des atteintes aux biens, 16,9 % des atteintes aux personnes et 3,1 % des escroqueries et infractions économiques et financières.

Concernant les violences aux personnes, le confinement favorisant les tensions, **les violences intrafamiliales, déjà en augmentation, ont été plus nombreuses** (+ 6,78 % par rapport à 2019 et +3,41 % entre 2014 et 2019). La commission de violences intrafamiliales sous l'emprise d'alcool constitue un sujet préoccupant de par sa fréquence dans les faits enregistrés.

La prévention et la lutte des pouvoirs public se sont accrues ces dernières années. La création de réseaux violences intra-familiales (VIF) constitués de plusieurs professionnels (gendarmes, magistrats, travailleurs sociaux, etc.) est primordiale dans le cadre de cette lutte et est particulièrement développée en Saône-et-Loire.

En 2005, 3 sessions de sensibilisation ont été tenues sur les bassins de Mâcon, Charolles, Digoin, Chalon, Louhans, Autun, Le Creusot et Montceau-les-Mines. En 2009, 2 sessions ont été conduites sur le territoire de l'intercommunalité Mâconnais-Beaujolais-Agglomération. En 2020, les sessions ont été annulées compte tenu de la crise sanitaire. En 2021, 4 sont prévues dont une s'est tenue en mars.

Par ailleurs, 3 postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) ont été installés et permettront de meilleures relations entre les forces de l'ordre et les réseaux VIF.

À l'aune de ces indicateurs, la stratégie départementale de prévention de la lutte contre la délinquance doit concentrer ses efforts sur la prévention de la délinquance juvénile, la lutte contre les violences, notamment les violences intra-familiales, la lutte contre les cambriolages et la lutte contre la cybercriminalité.

B. Les acteurs de la lutte contre la délinquance

Les procureurs de la République, les forces de l'ordre, l'Éducation nationale, l'administration pénitentiaire, la protection judiciaire de la jeunesse, les services de l'État, les maires et le tissu associatif constituent les principaux acteurs en matière de prévention contre la délinquance et les partenaires des comités locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD et CISPD).

Le département recense **quatre CLSPD** (Mâcon, Tournus-Plottes, Chalon-sur-Saône et Autun-Saint-Pantaléon) et **cinq CISPD** (Communauté de communes du Mâconnais-Beaujolais, Cluny, Grand Chalon, le Creusot et Montceau-les-Mines) **actifs** à fin 2020. Le CISPD de la communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme est en cours de déploiement, celui de Saint-Cyr Mère Boitier a été installé en mars 2021.

Deux délégués du préfet à la politique de la ville sont également présents sur le territoire. Ils coordonnent l'action des services de l'État au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville et sont les interlocuteurs quotidiens des acteurs et partenaires locaux du contrat urbain de cohésion sociale. Ils constituent des interlocuteurs privilégiés des CLSPD et CISPD sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au regard des priorités déduites de l'activité délinquante en Saône-et-Loire, la stratégie départementale a vocation à valoriser les bonnes pratiques existantes sur le plan local et d'en favoriser la déclinaison à l'échelle départementale. Certains dispositifs sont ou peuvent être financés ou co-financés par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) ou par les crédits de la politique de la ville.

C. Panorama des bonnes pratiques

Thématique	Objet de l'action	Porteurs
Cyberdélinquance	« Permis Internet » : apprentissage et prévention de l'utilisation du numérique	CISPD du Creusot CLSPD de Chalon-sur-Saône
Cyberdélinquance	Pour les classes de 6 ^e : – Présentation d'une mallette pédagogique de prévention du cyberharcèlement ; – Intervention en diffusant des vidéos de sensibilisation et temps d'échange avec les jeunes sur l'usage des réseaux sociaux	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale Correspondants scolaires de la police nationale et de la gendarmerie nationale
Cyberdélinquance	Communication de prévention sur les réseaux sociaux	Gendarmerie nationale
Violences en milieu scolaire	Projet de convention-cadre prévenant les violences en milieu scolaire est en cours de signature entre la DSDEN, le parquet, l'ARS, la PJJ, le Conseil départemental et le préfet	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
Violences chez les jeunes	Synthèse des signalements (menaces, troubles à l'ordre public, atteintes aux biens, radicalisation, etc.) faits par la DSDEN et transmis trimestriellement au parquet. Les procureurs de Chalon-sur-Saône et de Mâcon ont ainsi été saisis de 124 signalements entre septembre 2020 et février 2021.	Procureurs de la République Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
Violences chez les jeunes	Intervention dans les écoles et les centres sociaux afin de sensibiliser les jeunes à la lutte contre les stupéfiants et les violences	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2020-2024

		Forces de l'ordre
Jeunes en difficulté sociale et/ou éducative	<p>– Chantiers éducatifs, cellules de veille sociale et éducative (80 adolescents suivis) et de comités techniques chargés d'organiser des actions mutualisées de prévention auprès du public jeune</p> <p>– Groupes de suivi individuel de jeunes primo-délinquants (incivilités, petites infractions) en amont de la procédure judiciaire. Ce suivi permet de prendre des mesures pré-judiciaires et/ou socio-éducatives et constitue un outil de suivi de grand intérêt. La signature d'une charte de confidentialité dans l'échange des informations individuelles entre tous les intervenants a permis de sécuriser ce suivi.</p>	<p>CISPD d'Autun CISPD Creusot CISPD Montceau-les-Mines CLSPD de Chalon-sur-Saône</p> <p>Procureurs de la République</p>
Jeunes en difficulté sociale et/ou éducative	<p>S'inspirer des programmes de réussite éducative pour déployer ce dispositif hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville :</p> <p>Renforcer le soutien scolaire des enfants les plus fragiles.</p>	Élus locaux
Réinsertion des jeunes par le sport	Partenariat avec un club sportif pour la mise en œuvre du programme « Boxe éducative » (56 jeunes pris en charge)	<p>Procureurs de la République</p> <p>CLSPD de Chalon-sur-Saône</p> <p>Protection judiciaire de la jeunesse</p>
Réinsertion des jeunes par le sport	Partenariat avec une association sportive ID SPORTS pour le projet SPORT SPIP 71	<p>Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation</p> <p>Protection judiciaire de la jeunesse</p>

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2020-2024

Thématique	Objet de l'action	Porteurs
Développement du TIG et du suivi post-TIG	<p>Convention entre le SPIP 71 et le Grand-Chalon pour accueillir des personnes condamnées à un travail d'intérêt général. Le partenariat est porteur puisqu'il a permis l'embauche de dix personnes en contrats-aidés à la suite de leur peine.</p> <p>La réussite de ce partenariat tient notamment aux actions de valorisation du TIG portée par la référente territoriale du SPIP et aux formations dispensées aux tuteurs du Grand-Chalon.</p> <p>Des difficultés de déploiement du TIG en zone rurale persistent et vont être résorbées par des actions de promotion et de sensibilisation auprès des élus. A ce titre, un travail étroit de collaboration entre le SPIP et les coordonnateurs des CLSPD et CISPD est une plus-value dans l'actions des services.</p>	<p>Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation</p> <p>Grand-Chalon</p> <p>CISPD du Grand-Chalon</p>
Développer la justice proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Création de postes de délégués de proximité près les procureurs de la République des tribunaux judiciaires de Chalon-sur-Saône et Mâcon - Mise en place de comités opérationnels de lutte contre la délinquance de proximité (réunion trimestrielle) afin d'être au plus près des problématiques rencontrées par les territoires 	<p>Procureurs de la République</p> <p>Délégués du procureur</p>
Développer la justice restaurative	<p>Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation travaille à la création de groupes de paroles auteurs-victimes sur les violences conjugales et d'autres contentieux infractionnels (délits routiers, violences, outrages, etc.)</p>	<p>Procureurs de la République</p> <p>Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation</p> <p>Association France Victime</p>
Développement des réseaux VIF	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des victimes de l'urgence au long terme. - Orientation vers un hébergement ou relogement (deux logements municipaux VIF occupés à 73 % à fin 2020) <p>Sensibilisation dans les collèges et lycées sur les violences intrafamiliales, harcèlement de rue, sexisme, égalité femmes/hommes</p>	<p>Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité</p> <p>CLSPD de Chalon-sur-Saône</p> <p>CISPD Creusot</p> <p>CISPD Montceau-les-Mines</p>

2

**PLAN
D' ACTIONS
PLURIANNUEL
2020 - 2024**

Outre les actions menées par le procureur de la République, l'Éducation nationale et les forces de l'ordre, **le succès de ces dispositifs tient essentiellement au recrutement et à la forte implication du coordonnateur du CLSPD ou du CLSPD, acteur qui offre une gouvernance renforcée à ces instances locales.**

II – Plan d'actions pluriannuel 2020-2024

La stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) est déclinée en 40 mesures divisées en quatre axes qui ont inspiré le présent plan d'action du département de la Saône-et-Loire :

- Axe 1 – Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention
- Axe 2 – Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Axe 3 – La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance
- Axe 4 – Le territoire : vers une gouvernance rénovée et efficace

Sur la base de la stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) 2020-2024 et de l'état des lieux de la délinquance, le plan d'action pluriannuel de Saône-et-Loire met en avant trois priorités :

- le fonctionnement des CLSPD et CISP, D,
- les mesures en faveur des jeunes,
- les mesures relatives à la lutte contre les atteintes aux personnes et aux biens.

A. Mesure relative au fonctionnement des CLSPD et CISP, D

Cliquez ci-dessous pour accéder directement à la fiche réflexe

→ Mesure départementale n° 1 : Renforcer la gouvernance

Objectifs	Mesures de la SNPD	Pilotes de l'objectif
Nommer un coordonnateur par CLSPD et CISP, D	<u>Mesure 35 – action 35</u>	Maires Présidents d'intercommunalités
Doter les instances locales de groupes de travail thématiques (tranquillité publique, cellule de veille sociale et éducative, comité technique, réseau VIF, chantiers éducatifs)	<u>Mesure 32 – action 32.1</u>	Maires Présidents d'intercommunalités
Former les élus	<u>Mesure 40</u>	Association des Maires de France Services de l'État SG-CIPDR
Mettre en place des Conseils des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) auprès des communes	<u>Mesure 7 – action 7.2</u> <u>Mesure 33</u>	Maires Présidents d'intercommunalités Coordonnateur et acteurs des groupes thématiques des CLSPD/CISP, D et des CDDF

B. Mesures en faveur des jeunes

Cliquez ci-dessous pour accéder directement à la fiche réflexe

→ **Mesure départementale n° 2 : Réinvestir la prévention primaire, notamment à destination des très jeunes (moins de 12 ans)**

Objectifs	Mesures de la SNPD	Pilotes de l'objectif
Développer des actions d'accompagnement social et éducatif à destination des enfants les plus fragiles en complément des actions de l'Éducation nationale et via les cellules de veille éducative et sociale des CLSPD et CISPD	<u>Mesure 4 – actions 4.1</u>	Maires Présidents d'intercommunalités Coordonnateurs des CLSPD/CISPD Éducation nationale Chefs d'établissements scolaires

Cliquez ci-dessous pour accéder directement à la fiche réflexe

→ **Mesure départementale n° 3 : Contrer la cyberdélinquance et en particulier le cyberharcèlement**

Objectifs	Mesures de la SNPD	Pilotes de l'objectif
Développer des actions de sensibilisation à destination des plus jeunes sur l'usage d'Internet, des réseaux sociaux et des médias	<u>Mesure 3 – action 1</u> <u>Mesure 4 – action 4.2 et 4.3</u>	Maires Présidents d'intercommunalités Coordonnateurs des CLSPD/CISPD Éducation nationale Chefs d'établissement Forces de l'ordre

Cliquez ci-dessous pour accéder directement à la fiche réflexe

→ **Mesure départementale n° 4 : Doubler le nombre de jeunes pris en charge dans les dispositifs locaux de prévention de la délinquance**

Objectifs	Mesures de la SNPD	Pilotes de l'objectif
Mettre en place des groupes de suivi individuel de jeunes auteurs de petite délinquance en amont de la procédure judiciaire	<u>Mesure 6 – action 6.2</u>	En lien avec le procureur de la République : Maires Présidents d'intercommunalités Coordonnateur des CLSPD/CISPD
Sécuriser l'échange d'informations sur les jeunes suivis par ces groupes en formalisant une charte de confidentialité	<u>Mesure 33 – action 33.2</u>	Maires Présidents d'intercommunalités Coordonnateurs des CLSPD/CISPD Acteurs des Conseils des droits et devoirs des familles

Cliquez ci-dessous pour accéder directement à la fiche réflexe

→ **Mesure départementale n° 5 : Diversifier les partenariats pour mieux insérer les jeunes**

Objectifs	Mesures de la SNPD	Pilotes de l'objectif
Favoriser la réinsertion des jeunes par le sport en associant des clubs sportifs	Mesure 27 – action 27.5 et 27.6	Préfet de département Procureurs de la République PJJ DDETS Maires et élus locaux Coordonnateur CLSPD/CISPD Chambres consulaires Clubs sportifs

C. Mesures générales relatives à la lutte contre les atteintes aux personnes et aux biens

Cliquez ci-dessous pour accéder directement à la fiche réflexe

→ **Mesure départementale n° 6 : Développer le suivi « post-travail d'intérêt général (TIG) »**

Objectifs	Mesures de la SNPD	Pilotes de l'objectif
Renforcer le déploiement des travaux d'intérêt général en zone rurale	Mesure 11 - action 11.1	Agence TIG Procureurs de la République Maires Présidents d'intercommunalités Coordonnateur CLSPD/CISPD
Sensibiliser les collectivités à l'insertion professionnelle post-TIG	Mesure 11 – action 11.1	Agence TIG Procureur de la République Maires Présidents d'intercommunalités Coordonnateur CLSPD/CISPD

Cliquez ci-dessous pour accéder directement à la fiche réflexe

→ **Mesure départementale n° 7 : Développer la justice restaurative**

Objectifs	Mesures de la SNPD	Pilotes de l'objectif
Monter des groupes de dialogue auteurs/victimes	Mesure 21 – action 21.1	Procureurs de la République Service pénitentiaire d'insertion et de probation Protection judiciaire de la jeunesse Associations de protection des victimes

Cliquez ci-dessous pour accéder directement à la fiche réflexe

→ Mesure départementale n° 8 : Développer la justice de proximité

Objectifs	Mesures de la SNPD	Pilotes de l'objectif
Apporter une réponse rapide et adaptée dans le cadre des alternatives aux poursuites pour les incivilités et la petite délinquance	<u>Mesures 17 et 18</u>	Procureurs de la République

Cliquez ci-dessous pour accéder directement à la fiche réflexe

→ Mesure départementale n° 9 : Renforcer les réseaux VIF

Objectifs	Mesures de la SNPD	Pilotes de l'objectif
Faciliter l'identification des victimes	<u>Mesure 15</u> <u>Action 15.2 à 15.6</u>	Forces de l'ordre Maires et Présidents d'intercommunalités Coordonnateurs CLSPD/CISPD Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité Associations spécialisées
Poursuivre le développement des réseaux VIF	<u>Mesure 17 – Action 17.1</u>	Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
Améliorer la prise en charge des victimes	<u>Mesures 17 à 20</u>	Forces de l'ordre Maires, Présidents d'intercommunalités Coordonnateurs CLSPD/CISPD Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité Associations spécialisées
Lutter contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle	<u>Mesures 16 et 17</u>	Préfet Procureurs de la République Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Associations spécialisées

Liens utiles et textes de références

- SG-CIPDR – Prévenir la délinquance
- Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance
- Circulaire du Premier ministre du 23 décembre 2020 relative à la mise en oeuvre opérationnelle de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024
- Plaquette de présentation de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024
- Les 40 mesures de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024
- Boîte à outils (43 fiches actions) de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024

FICHES RÉFLEXES

Fiche réflexe n° 1

Mesure départementale n° 1 : Renforcer la gouvernance

→ **Objectif** : nommer un coordonnateur par CLSPD et CISPD

Modalités de mise en œuvre : le coordonnateur est un agent territorial (titulaire ou contractuel) qui dispose d'une délégation de pouvoir accordée par le maire ou le président de l'intercommunalité pour permettre l'exercice des missions d'animation et de coordination.

Pilote : Maire pour un CLSPD et Président d'intercommunalité pour un CISPD

Financement possible : Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour le soutien au recrutement dans la phase d'amorçage et les actions de formation

Contacts utiles :

- Préfecture de Saône-et-Loire – Bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure (BOPSI) : pref-opsi@saone-et-loire.gouv.fr
- Sous-préfecture d'Autun : sp-autun@saone-et-loire.gouv.fr
- Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône : sp-chalon-s-saone@saone-et-loire.gouv.fr
- Sous-préfecture de Charolles : sp-charolles@saone-et-loire.gouv.fr
- Sous-préfecture de Louhans : sp-louhans@saone-et-loire.gouv.fr

Pour aller plus loin :

- Fiche 40 de la boîte à outils nationale

→ **Objectif** : doter les instances locales de groupes de travail thématiques (tranquillité publique, cellule de veille sociale et éducative, comité technique, réseau VIF)

Modalités de mise en œuvre : acter la création de groupes thématiques en réunion plénière, nommer un référent par groupe, définir les modalités et périodicité de réunion de ces groupes.

Pilotes : Président et coordonnateur du CLSPD/CISPD

Financements possibles : Fonds interministériel de prévention de la délinquance, politique de la ville, financements relevant des Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, etc.

Contacts utiles :

- Sous-préfecture d'Autun : sp-autun@saone-et-loire.gouv.fr
- Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône : sp-chalon-s-saone@saone-et-loire.gouv.fr
- CISPD d'Autun : pierre-jacques.mathieu@autun.com (coordonnateur)
- CISPD Creusot : isabelle.jannot@ville-lecreusot.fr (coordonnatrice)
- CLSPD de Chalon-sur-Saône : valerie.delorme@chalonsursaone.fr (assistante de la Mission Sécurité Municipale), coordonnateur en cours de remplacement
- CISPD du Montceau-les-Mines : sfel@montceaulesmines.fr (coordonnateur)

→ **Objectif : former les élus**

Modalités de mise en œuvre : former les élus à la gestion des incivilités, le rappel à l'ordre et la transaction par le maire

Pilote : maires et Présidents d'intercommunalité

Acteurs concourant à l'objectif : procureurs de la République, forces de l'ordre, Association des maires de France

Financements possibles : Fonds interministériel de prévention de la délinquance, crédits formation des élus

Contacts utiles :

- Préfecture de Saône-et-Loire – Bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure (BOPSI) : pref-fipd@saone-et-loire.gouv.fr
- Sous-préfecture d'Autun : sp-autun@saone-et-loire.gouv.fr
- Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône : sp-chalon-s-saone@saone-et-loire.gouv.fr
- Sous-préfecture de Charolles : sp-charolles@saone-et-loire.gouv.fr
- Sous-préfecture de Louhans : sp-louhans@saone-et-loire.gouv.fr

→ **Objectif : mettre en place des Conseils des Droits et Devoirs des Familles**

Modalités de mise en œuvre : créé par délibération du conseil municipal, son action figure dans les contrats locaux de sécurité ou les stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance. Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles permet de recevoir les familles rencontrant des difficultés éducatives et d'identifier des jeunes en risque de basculement vers la délinquance.

Pilotes : Maire et coordonnateur du CLSPD

Acteurs concourant à l'objectif : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Conseil départemental

Financements possibles : Fonds interministériel de prévention de la délinquance, collectivités territoriales, Caisse d'Allocations Familiales

Contacts utiles :

- Préfecture de Saône-et-Loire – Bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure (BOPSI) : pref-fipd@saone-et-loire.gouv.fr
- Sous-préfecture d'Autun : sp-autun@saone-et-loire.gouv.fr
- Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône : sp-chalon-s-saone@saone-et-loire.gouv.fr
- CISPD d'Autun : pierre-jacques.mathieu@autun.com (coordonnateur)
- CISPD Creusot : isabelle.jannot@ville-lecreusot.fr (coordonnatrice)
- CLSPD de Chalon-sur-Saône : valerie.delorme@chalonsursaone.fr (assistante de la Mission Sécurité Municipale), coordonnateur en cours de remplacement
- CISPD du Montceau-les-Mines : sfel@montceaulesmines.fr (coordonnateur)

Pour aller plus loin :

- Fiche 5 de la boîte à outils nationale

Fiche réflexe n° 2

Mesure départementale n° 2 : Réinvestir la prévention primaire, notamment à destination des très jeunes (moins de 12 ans)

→ **Objectif** : Développer des actions d'accompagnement social et éducatif à destination des enfants les plus fragiles en complément des actions en milieu scolaire et via les cellules de veille éducative et sociale des CLSPD et CISP

Modalités de mise en œuvre : encourager les relations entre les élus locaux et l'Éducation nationale, pour prévenir le risque de basculement dans la délinquance des décrocheurs scolaires

Pilotes : Maires, Présidents d'intercommunalité, coordonnateurs des CLSPD/CISP

Acteurs concourant à l'objectif : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, intervenants sociaux

Financements possibles : Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), collectivités territoriales

Contacts utiles :

- CISP d'Autun : pierre-jacques.mathieu@autun.com (coordonnateur)
- CISP Creusot : isabelle.jannot@ville-lecreusot.fr (coordonnatrice)
- CLSP de Chalon-sur-Saône : valerie.delorme@chalonsursaone.fr (assistante de la Mission Sécurité Municipale), coordonnateur en cours de remplacement
- CISP du Montceau-les-Mines : sfel@montceaulesmines.fr (coordonnateur)

Pour aller plus loin :

- Fiche 7 de la boîte à outils nationale

Fiche réflexe n° 3

Mesure départementale n° 3 : Contrer la cyberdélinquance et en particulier le cyberharcèlement

→ **Objectif** : Développer des actions de sensibilisation à destination des plus jeunes sur l'usage d'Internet, des réseaux sociaux et des médias

Modalités de mise en œuvre : Développer le « permis Internet », l'apprentissage du numérique et la prévention de l'usage des réseaux sociaux à destination des jeunes. Ces actions sont complémentaires à celles menées par l'Éducation Nationale et les forces de l'ordre dans les établissements scolaires.

Pilotes : Maires, Présidents d'intercommunalité, coordonnateurs des CLSPD/CISPD

Acteurs concourant à l'objectif : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, chefs d'établissement scolaires, Agence régionale de santé et forces de l'ordre

Financements possibles : Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), Agence régionale de santé

Contacts utiles :

- Préfecture de Saône-et-Loire – Bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure (BOPSI) : pref-fipd@saone-et-loire.gouv.fr et pref-mildeca@saone-et-loire.gouv.fr
- CISPD d'Autun : pierre-jacques.mathieu@autun.com (coordonnateur)
- CISPD Creusot : isabelle.jannot@ville-lecreusot.fr (coordonnatrice)
- CLSPD de Chalon-sur-Saône : valerie.delorme@chalonsursaone.fr (assistante de la Mission Sécurité Municipale), coordonnateur en cours de remplacement
- CISPD du Montceau-les-Mines : sfel@montceaulesmines.fr (coordonnateur)

Fiche réflexe n° 4

Mesure départementale n° 4 : Doubler le nombre de jeunes pris en charge dans les dispositifs locaux de prévention de la délinquance

→ **Objectif : Mettre en place des groupes de suivi individuel de jeunes auteurs de petite délinquance en amont de la procédure judiciaire**

Modalités de mise en œuvre : Mettre en place des groupes de suivi individuel composé d'un référent par jeune et des acteurs ayant à connaître de chaque situation

Pilote : Maire, Président d'intercommunalité, coordonnateur CLSPD/CISPD

Acteurs concourant à l'objectif : Procureurs de la République, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, chefs d'établissement scolaires, forces de l'ordre, Protection judiciaire de la jeunesse, intervenants sociaux

Financements possibles : Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, collectivités territoriales

Contacts utiles :

- Préfecture de Saône-et-Loire – Bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure (BOPSI) : pref-fipd@saone-et-loire.gouv.fr et pref-mildeca@saone-et-loire.gouv.fr
- CISPD d'Autun : pierre-jacques.mathieu@autun.com (coordonnateur)
- CISPD Creusot : isabelle.jannot@ville-lecreusot.fr (coordonnatrice)
- CLSPD de Chalon-sur-Saône : valerie.delorme@chalonsursaone.fr (assistante de la Mission Sécurité Municipale), coordonnateur en cours de remplacement
- CISPD du Montceau-les-Mines : sfel@montceaulesmines.fr (coordonnateur)

→ **Objectif : Sécuriser l'échange d'informations sur les jeunes suivis par ces groupes en formalisant une charte de confidentialité**

Modalités de mise en œuvre : Formaliser une charte de confidentialité co-signée par tous les intervenants des groupes de suivi individuel

Pilote : Coordonnateur CLSPD/CISPD

Acteurs concourant à l'objectif : Préfecture, Procureurs de la République, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, chefs d'établissement scolaires, forces de l'ordre, Protection judiciaire de la jeunesse, intervenants sociaux

Contacts utiles :

- Préfecture de Saône-et-Loire – Bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure (BOPSI) : pref-fipd@saone-et-loire.gouv.fr et pref-mildeca@saone-et-loire.gouv.fr
- CISPD d'Autun : pierre-jacques.mathieu@autun.com (coordonnateur)
- CISPD Creusot : isabelle.jannot@ville-lecreusot.fr (coordonnatrice)
- CLSPD de Chalon-sur-Saône : valerie.delorme@chalonsursaone.fr (assistante de la Mission Sécurité Municipale), coordonnateur en cours de remplacement
- CISPD du Montceau-les-Mines : sfel@montceaulesmines.fr (coordonnateur)

Pour aller plus loin :

- Fiche 41 de la boîte à outils nationale

Fiche réflexe n° 5

Mesure départementale n° 5 : Diversifier les partenariats pour mieux insérer les jeunes

→ **Objectif** : Favoriser la réinsertion des jeunes par le sport en associant des clubs sportifs

Modalités de mise en œuvre : mise en place d'un partenariat entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et/ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse avec une association ou un club sportif et mise en œuvre d'un programme de réinsertion par le sport à destination des jeunes

Pilotes : Procureurs de la République, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Protection Judiciaire de la Jeunesse, coordonnateur CLSPD/CISPD

Acteurs concourant à l'objectif : associations et clubs sportifs

Financements possibles : Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), Ministère des Sports, collectivités territoriales

Contacts utiles :

- Préfecture de Saône-et-Loire – Bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure (BOPSI) : pref-fipd@saone-et-loire.gouv.fr et pref-mildeca@saone-et-loire.gouv.fr
- CISPD d'Autun : pierre-jacques.mathieu@autun.com (coordonnateur)
- CISPD Creusot : isabelle.jannot@ville-lecreusot.fr (coordonnatrice)
- CLSPD de Chalon-sur-Saône : valerie.delorme@chalonsursaone.fr (assistante de la Mission Sécurité Municipale), coordonnateur en cours de remplacement
- CISPD du Montceau-les-Mines : sfel@montceaulesmines.fr (coordonnateur)

Pour aller plus loin :

- Fiche 29 de la boîte à outils nationale

Fiche réflexe n° 6

Mesure départementale n° 6 : Développer le suivi « post-travail d'intérêt général (TIG) »

→ **Objectif** : Renforcer le déploiement des travaux d'intérêt général en zone rurale et sensibiliser les collectivités à l'insertion professionnelle post travail d'intérêt général

Modalités de mise en œuvre : valoriser l'action du TIG, en particulier les opportunités d'insertion professionnelle sur lesquelles l'accomplissement de la peine peut déboucher, nouer un partenariat entre l'Agence du travail d'intérêt général et la collectivité territoriale et former les futurs tuteurs à la prise en charge d'une personne sous main de justice.

Pilotes : Agence du travail d'intérêt général et Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Acteurs concourant à l'objectif : maires, présidents d'intercommunalités et gendarmerie nationale

Financements possibles : Justice, Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), collectivités territoriales et établissements publics

Contact utile :

- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation : spip-saone-et-loire@justice.fr

Pour aller plus loin :

- Fiche 13 de la boîte à outils nationale

Fiche réflexe n° 7

Mesure départementale n° 7 : Développer la justice restaurative

→ **Objectif : Monter des groupes de dialogue auteurs/victimes**

Modalités de mise en œuvre : veiller à l'obtention de l'accord des parties, veiller à la prise en compte de l'état de la victime, veiller à la formation préalable de l'animateur du groupe de dialogue.

Pilotes : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Acteurs concourant à l'objectif : procureurs la République, protection judiciaire de la jeunesse associations spécialisées

Financements possibles : Justice, Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Contact utile :

- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation : spip-saone-et-loire@justice.fr
- Association France Victimes 71 : amavip.direction@wanadoo.fr

Pour aller plus loin :

- Fiche 14 de la boîte à outils nationale

Fiche réflexe n° 8

Mesure départementale n° 8 : Développer la justice de proximité

→ **Objectif : Apporter une réponse pénale adaptée dans le cadre des alternatives aux poursuites pour les incivilités et la petite délinquance**

Modalités de mise en œuvre : établissement d'une cartographie de la délinquance et identification des problématiques par commune, mise en place d'un protocole de saisine du parquet par les élus, création d'un comité trimestriel opérationnel de lutte contre la délinquance de proximité, mise en place d'un circuit court et d'une procédure d'urgence pour la réponse pénale de troisième voie

Pilote : Procureurs de la République

Acteurs concourant à l'objectif : élus, coordonnateurs des CLSPD/CISPD, police municipale, forces de sécurité intérieure, délégués du préfet à la politique de la ville,

Financement possible : Justice

Contact utile :

- Assistant chargé de la justice de proximité, parquet de Chalon-sur-Saône : gilles.lavaux@justice.fr

Fiche réflexe n° 9

Mesure départementale n° 9 : Renforcer les réseaux VIF

→ Objectif : Poursuivre le déploiement des réseaux VIF

Modalités de mise en œuvre : créer un réseau VIF dans chaque commune et intercommunalité, trouver un porteur de réseau et sensibiliser les acteurs sur leur importance

Pilotes : Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, coordonnateur CLSPD/CISPD

Acteurs concourant à l'objectif : maires, présidents d'intercommunalités, services de l'État, associations spécialisées

Financements possibles : Collectivités territoriales, Justice, Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Contacts utiles :

- Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité : nathalie.bonnot@saone-et-loire.gouv.fr
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités : ddets@saone-et-loire.gouv.fr

→ Objectif : Faciliter l'identification et la prise en charge des victimes

Modalités de mise en œuvre : sensibiliser le public grâce à des opérations de communication et de prévention, former les professionnels, favoriser la prise en charge pluridisciplinaire et immédiate des victimes, développer des outils de sécurisation et de rapprochement, augmenter les postes d'intervenants sociaux dans les commissariats et la gendarmerie.

Pilotes : Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, coordonnateur CLSPD/CISPD

Acteurs concourant à l'objectif : maires, présidents d'intercommunalités, services de l'État, associations spécialisées

Financements possibles : Collectivités territoriales, Justice, Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Contacts utiles :

- Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité : nathalie.bonnot@saone-et-loire.gouv.fr
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités : ddets@saone-et-loire.gouv.fr

→ **Objectif : Lutter contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle**

Modalités de mise en œuvre : création d'une commission départementale de lutte contre la prostitution, mise en place un parcours de sortie de la prostitution

Pilotes : Préfet, procureurs de la République, Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Acteurs concourant à l'objectif : services de l'État, service intégré d'accueil et d'orientations, associations spécialisées

Financements possibles : Justice, Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) dans la phase de lancement, direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Contacts utiles :

- Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité :
nathalie.bonnot@saone-et-loire.gouv.fr
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités :
ddets@saone-et-loire.gouv.fr